

HONORAIRES VENTE

Pourcentage appliqué sur le montant de la transaction En vigueur au 1^{er} janvier 2017

Montant de la transaction	Locaux à usage d'habitation	Locaux à usage commercial	Terrains à bâtir	Cessions de bail
Jusqu'à 95.000 € Jusqu'à 150.000 € Jusqu'à 180.000 € Jusqu'à 300.000 € Jusqu'à 550.000 € Jusqu'à 1.500.000 €	10 %	11 %	10 %	11 %
	9 %	10 %	9 %	10 %
	8 %	9 %	8 %	9 %
	7 %	8 %	7 %	8 %
	6 %	7 %	6 %	7 %
	5 %	6 %	5 %	6 %

Frais de rédaction d'acte

Conformément aux usagers locaux et sauf convention expresse entre les parties (indiquée au mandat), la rémunération sera à la charge du ou des vendeurs. 350 €

Dispositif de médiation des litiges de consommation

Conformément aux articles du code de la consommation L611-1 et suivants et R612-1 et suivants, il est prévu que pour tout litige de nature contractuelle portant sur l'exécution du contrat de vente et/ou la prestation de services n'ayant pu être résolu dans le cadre d'une réclamation préalablement introduite auprès de notre service client, le Consommateur pourra recourir gratuitement à la médiation. Il contactera l'Association Nationale des Médiateurs (ANM) soit par courrier en écrivant au 62 rue Tiquetonne 75002 PARIS soit par e-mail en remplissant le formulaire de saisie en ligne à l'adresse suivante www.anm-conso.com.